

**Avenant millésimé du 19/03/2026
AU RÈGLEMENT DU PLAN D'ÉPARGNE
DU GROUPE SAINT-GOBAIN
CRÉÉ LE 22 JANVIER 1988**

La Compagnie de Saint-Gobain (ci-après dénommée « **la Société** », « **La Compagnie de Saint-Gobain** » ou « **Saint-Gobain** »), société anonyme au capital 1 979 297 276 euros, dont le siège social est situé Tour Saint-Gobain, 12, place de l'Iris – 92400 Courbevoie, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 542 039 532, représentée par Monsieur Benoit BAZIN, agissant en qualité de Président-Directeur Général, établit le présent avenant au règlement du Plan d'Épargne du Groupe Saint-Gobain, ci-après dénommé « **PEG** ». Le PEG a été institué à l'initiative de la Compagnie de Saint-Gobain le 22 janvier 1988 au bénéfice du Groupe Saint-Gobain formé par la Compagnie de Saint-Gobain et les sociétés ainsi que les groupements d'intérêt économique (GIE), qui lui sont liés au sens des articles L.225-180 du code de commerce et L.3344-1 du code du travail et inclus dans le même périmètre de consolidation des comptes en application de l'article L.233-16 du code de commerce (ci-après dénommés individuellement ou collectivement « **la ou les Entreprises Adhérentes** »).

Le présent avenant aménage les dispositions spécifiques nécessaires pour la mise en œuvre de l'augmentation de capital de la Compagnie de Saint-Gobain réservée aux Bénéficiaires du PEG dont le principe a été décidé par le Conseil d'Administration de la Compagnie de Saint-Gobain le 27 novembre 2025.

Les modalités de l'augmentation de capital et les conditions d'éligibilité sont par ailleurs rappelées dans la brochure et dans les différents documents de souscription remis à chaque Bénéficiaire.

Les DIC (Document d'Informations Clés) des FCPE « SAINT-GOBAIN RELAIS 2026 » et « SAINT-GOBAIN RELAIS 2026 MONDE » figurent en annexe du présent avenant.

PRÉAMBULE

**MODALITÉS DE L'OPÉRATION D'AUGMENTATION DE CAPITAL
DE SAINT-GOBAIN RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS DU PEG**

Conformément aux dispositions des articles L.3332-18 à L.3332-24 du code du travail, et en vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par la vingt-et-unième résolution de l'Assemblée Générale mixte des actionnaires de la Société en date du 5 juin 2025 aux fins d'augmenter le capital social, par émission de titres de capital réservée aux Adhérents du PEG, le Conseil d'Administration de la Compagnie de Saint-Gobain a décidé, au cours de sa séance du 27 novembre 2025, le principe d'une émission d'actions Saint-Gobain au profit des Bénéficiaires du PEG comportant deux formules classiques selon les modalités ci-après définies.

Il est précisé que les informations reprises au contenu du présent préambule ressortent exclusivement de la décision précitée du Conseil d'Administration de la Compagnie de Saint-Gobain, sont données à titre indicatif et ne sont pas, en tant que telles, des éléments constitutifs du règlement du PEG.



1. PLAFOND DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

Le plafond de l'augmentation de capital réservée a été fixé à 6 125 000 actions Saint-Gobain au nominal de 4 € chacune.

2. DURÉE DE BLOCAGE ET DÉCOTE

L'offre réservée aux Bénéficiaires du PEG est constituée de deux formules, l'une prévoyant une durée de blocage de cinq années (ci-après dite « **Classique 5 ans** »), et l'autre une durée de blocage de dix années (ci-après dite « **Classique 10 ans** »), qui leur permettent de bénéficier d'une **décote de 20%** par rapport à la moyenne des premiers cours cotés de l'action Saint-Gobain constatés durant les vingt séances de bourse ayant précédé la décision du Président-Directeur Général fixant la date d'ouverture de la période de souscription.

Les formules « Classique 5 ans » et « Classique 10 ans » se distinguent notamment par les règles d'abondement qui leur sont associées dont bénéficient tout ou partie des montants investis. Ces règles d'abondement sont décrites au Sous-titre 3 ci-après.

3. CALENDRIER

3.1. Période de référence

La période de référence pour la détermination du prix de l'action Saint-Gobain correspond aux vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision du Président-Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain fixant, sur délégation du Conseil d'Administration de la Compagnie de Saint-Gobain, les dates d'ouverture et de clôture de la souscription, soit : **du 23 février 2026 au 20 mars 2026 inclus.**

3.2. Prix de référence de l'action Saint-Gobain

Il est arrêté par le Président-Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain sur délégation du Conseil d'administration de la Compagnie de Saint-Gobain. La fixation du Prix de référence est prévue le 23 mars 2026. Ce prix correspond à la moyenne des premiers cours cotés sur Euronext Paris de l'action Saint-Gobain durant la période de référence précitée.

3.3. Prix de Souscription

Il est arrêté par le Président-Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain agissant sur délégation du Conseil d'Administration de la Compagnie de Saint-Gobain. La fixation du Prix de souscription est prévue le 23 mars 2026. Il est égal à quatre-vingts pour cent du prix de référence, arrondi le cas échéant au centime d'euro supérieur.

3.4. Période de souscription

Elle est fixée par le Président-Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain, sur délégation du Conseil d'Administration de la Compagnie de Saint-Gobain, soit : **du 23 mars 2026 à 10 h 00 au 7 avril 2026 à 23 h 59** (heure de Paris).



4. RÈGLES DE RÉDUCTION EN CAS DE SOUSCRIPTION DÉPASSANT LE PLAFOND AUTORISÉ

A l'issue de la période de souscription, le total des demandes de souscriptions en France et hors France est établi en prenant en compte l'abondement complémentaire des Entreprises Adhérentes.

Si le nombre total d'actions demandées dépasse le plafond fixé par décision du Conseil d'Administration le 27 novembre 2025 soit 6 125 000 actions, une réduction des demandes de souscription aura lieu selon les modalités suivantes :

- Il sera procédé à la division du nombre total d'actions offertes par le nombre total d'Adhérents afin d'obtenir la « moyenne de souscription non réductible ».
- La partie de la demande de souscription inférieure ou égale à la « moyenne de souscription non réductible » sera intégralement honorée.
- La partie de la demande de souscription supérieure à la « moyenne de souscription non réductible » sera réduite d'un coefficient unique de façon que l'ensemble des souscriptions ne dépasse pas le nombre total d'actions offertes.

La réduction sera opérée, par Adhérent, par ordre de priorité sur les versements abondés ou non abondés suivants :

1. Versements par arbitrages d'avoirs en provenance du FCPE « Amundi Label Trésorerie ESR - F »,
2. Versements par prélèvement sur compte bancaire et/ou financés par avance sur salaire,
3. Sommes provenant d'un compte épargne-temps,
4. Prime de partage de la valeur (PPV),
5. Participation aux résultats de l'entreprise,
6. Intéressement.

Les montants réduits seront ensuite appliqués aux versements et répartis proportionnellement entre les formules 5 ans et 10 ans conformément à la demande initiale de l'Adhérent, de telle manière que l'augmentation de capital soit au plus égale à 24 500 000 euros en tenant compte des abondements (le plafond est exprimé en valeur nominale de l'action).

Si le montant de la souscription effective de l'Adhérent par versement volontaire est financé par prélèvement sur compte bancaire et/ou par avance sur salaire, la réduction sera répartie dans la même proportion que sa demande de souscription.

En cas de réduction :

- Les montants arbitrés en provenance du FCPE « Amundi Label Trésorerie ESR - F » qui seront réduits, resteront dans ce FCPE.
- Seul le montant réduit du versement par prélèvement sur compte bancaire est prélevé sur le compte bancaire de l'Adhérent.
- Seul le montant réduit du versement par avance sur salaire sera prélevé sur le compte bancaire de l'Entreprise Adhérente.
- Les montants de Participation aux résultats de l'entreprise, d'Intéressement et de PPV qui n'auront pas pu participer à l'augmentation de capital en raison de la réduction seront affectés dans le FCPE « Amundi Label Trésorerie ESR - F ».

TITRE 1

FORMULES MISES EN PLACE POUR L'OPÉRATION D'AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX BÉNÉFICIAIRES DU PEG

Il est expressément précisé que la Compagnie de Saint-Gobain peut, pour quelque raison que ce soit, décider de suspendre ou de ne pas réaliser ladite augmentation de capital réservée.

Les formules mises en place pour permettre la souscription à l'opération d'augmentation de capital réservée aux Bénéficiaires du PEG dans les conditions rappelées au préambule ci-dessus, font l'objet de dispositions spécifiques telles que précisées ci-après.

SOUS-TITRE 1 FORMULES APPLICABLES AUX ENTREPRISES ADHÉRENTES FRANÇAISES DU GROUPE

1.1. Pour l'opération d'augmentation de capital telle que rappelée au préambule du présent avenant, est utilisé en France le FCPE suivant :

« **FCPE SAINT-GOBAIN RELAIS 2026** », géré par Amundi Asset Management et dont le dépositaire est CACEIS BANK. La gestion de ce FCPE privilégie les produits monétaires jusqu'à la date de souscription à l'augmentation de capital, date à partir de laquelle il sera exclusivement investi en actions Saint-Gobain conformément à son règlement. Ce FCPE est destiné à être absorbé, après l'augmentation de capital, par le compartiment « SAINT-GOBAIN AVENIR » du FCPE « SAINT-GOBAIN PEG France ».

Les frais de fonctionnement et de gestion de ce FCPE sont à la charge de la Compagnie de Saint-Gobain.

1.2. Les versements des Adhérents destinés à participer aux formules Classiques bloquées cinq ans ou dix ans des offres réservées aux Bénéficiaires du PEG seront tous affectés à la souscription de parts du FCPE « SAINT-GOBAIN RELAIS 2026 ».

1.3. Le FCPE « SAINT-GOBAIN RELAIS 2026 » ainsi créé souscrit des actions Saint-Gobain à partir des versements collectés.

Le règlement de ce Fonds ainsi que les documents d'informations clés (DIC) sont portés à la connaissance des Bénéficiaires suivant les modalités précisées au règlement du PEG.

1.4. Ce FCPE présente les caractéristiques suivantes :

- Jusqu'à la date d'augmentation de capital réservée aux Bénéficiaires du PEG, le portefeuille du FCPE « SAINT-GOBAIN RELAIS 2026 » est composé de parts d'OPC monétaires.
- A compter de la date d'augmentation de capital, le portefeuille du FCPE « SAINT-GOBAIN RELAIS 2026 » est composé d'actions Saint-Gobain.
- Après décision du Conseil de Surveillance du FCPE « SAINT-GOBAIN RELAIS 2026 » et agrément de l'AMF, ses actifs sont transférés dans le compartiment « SAINT-GOBAIN AVENIR » du FCPE « SAINT-GOBAIN PEG France » par fusion-absorption du FCPE « SAINT-GOBAIN RELAIS 2026 » dans ce dernier compartiment.

1.5. Compartiment « SAINT-GOBAIN AVENIR »

Le portefeuille du compartiment « SAINT-GOBAIN AVENIR » du FCPE « SAINT-GOBAIN PEG FRANCE » est principalement composé d'actions Saint-Gobain provenant du FCPE « SAINT-GOBAIN RELAIS 2026 » ayant fusionné avec le compartiment « SAINT-GOBAIN AVENIR ».

Les frais de gestion et les frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (Dépositaire, Valorisateur, CAC) du FCPE « SAINT-GOBAIN RELAIS 2026 », et du compartiment « SAINT-GOBAIN AVENIR » du FCPE « SAINT-GOBAIN PEG FRANCE » sont à la charge de la Compagnie de Saint-Gobain.

1.6. Les souscriptions peuvent prendre la forme :

- de versements par prélèvement ponctuel sur compte bancaire,
- de versements donnant lieu à une avance sur salaire consentie par l'Entreprise Adhérente au taux légal et remboursable en huit prélèvements mensuels successifs sur salaire de mai à décembre 2026,
- de l'affectation de tout ou partie des sommes issues de l'Intéressement et/ou de la Participation aux résultats de l'entreprise,
- de l'affectation de tout ou partie de la Prime de partage de la valeur,
- de l'arbitrage d'avoirs disponibles et/ou indisponibles en provenance du FCPE « Amundi Label Trésorerie ESR - F »,
- de l'affectation de la contre-valeur de jours ou fractions de jours inscrits dans un compte épargne temps.

SOUS-TITRE 2 FORMULE APPLICABLE AUX ENTREPRISES DU GROUPE HORS FRANCE

La liste des pays éligibles figure en annexe du présent avenant.

2.1 L'offre réservée aux Bénéficiaires du PEG des Entreprises hors France du Groupe est constituée d'une seule formule de type Classique 5 ans qui permet aux Adhérents de bénéficier sur leurs versements de la décote de 20% comme pour les Adhérents en France.

2.2 Seule l'augmentation de capital de la Compagnie de Saint-Gobain est proposée aux Bénéficiaires dans les conditions ci-après :

- soit par adhésion au FCPE « SAINT-GOBAIN RELAIS 2026 MONDE » qui a vocation à fusionner avec le Compartiment « SAINT-GOBAIN AVENIR MONDE » du FCPE « SAINT-GOBAIN PEG MONDE ».

Les parts du compartiment « SAINT-GOBAIN AVENIR MONDE » du FCPE « SAINT-GOBAIN PEG MONDE » inscrites au nom des Adhérents sont indisponibles pendant cinq ans. Ce délai court à partir du 1^{er} mai de l'année de versement, sous réserve des cas de déblocage anticipé énumérés à l'article 11.3 du règlement du Plan d'Epargne Groupe (avenant du 13/02/2026) et des dispositions éventuelles contraires de la législation applicable dans chaque pays.

En application de l'article L.214-165 du code monétaire et financier, les dividendes sont capitalisés, conformément aux dispositions du règlement du Fonds arrêtées par le Conseil de Surveillance.

- soit par souscription directe et personnelle, les actions étant conservées par une des banques centralisatrices énumérées en annexe lorsque l'investissement dans un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) ne peut pas être proposé aux Adhérents.

Les actions souscrites par achat personnel direct par l'intermédiaire d'une banque centralisatrice sont indisponibles pendant cinq ans à partir du 1^{er} mai de l'année de versement, sous réserve des cas de déblocage anticipé énumérés à l'article 11.3 du règlement du Plan d'Epargne Groupe (avenant du 13/02/2026) et des dispositions éventuelles contraires de la législation applicable dans chaque pays.

Les investissements par souscription directe, résultant de contraintes légales et/ou réglementaires dans certains pays, concernent exclusivement les Adhérents des Entreprises dans les pays cités en annexe et dans le cadre exclusif de l'augmentation de capital réservée aux Bénéficiaires du Groupe Saint-Gobain.

Les dividendes sont versés aux détenteurs d'actions, après prélèvements éventuels découlant des dispositions en vigueur.

2.3 A cet effet, à la liste des FCPE figurant dans le règlement du PEG en vigueur est ajouté hors France le FCPE suivant :

« **SAINT-GOBAIN RELAIS 2026 MONDE** », géré par Amundi Asset Management et dont le dépositaire est CACEIS BANK. La gestion de ce FCPE privilégie les produits monétaires jusqu'à la date de souscription à l'augmentation de capital, date à partir de laquelle il sera exclusivement investi en actions Saint-Gobain conformément à son règlement. Ce FCPE est destiné à être absorbé, après l'augmentation de capital, par le compartiment « SAINT-GOBAIN AVENIR MONDE » du FCPE « SAINT-GOBAIN PEG MONDE ».

Durant la période de souscription, les Bénéficiaires effectuent, leurs versements, selon les pays, soit dans le FCPE « SAINT-GOBAIN RELAIS 2026 MONDE » qui sera ultérieurement fusionné avec le Compartiment « SAINT-GOBAIN AVENIR MONDE » du FCPE « SAINT-GOBAIN PEG MONDE » soit chez une banque centralisatrice dans le pays de résidence en cas de détention des actions en actionnariat direct.

Les frais de gestion et les frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille de ce FCPE sont à la charge de la Compagnie de Saint-Gobain.

SOUS-TITRE 3 ABONDEMENT VERSÉ PAR LES ENTREPRISES DU GROUPE ADHÉRENTES

3.1. Entreprises en France

3.1.1 Formule Classique 5 ans

L'ensemble des sources d'alimentation, à l'exception des sommes attribuées aux salariés au titre de la réserve spéciale de participation aux résultats de l'entreprise, de l'arbitrage d'avoirs indisponibles en provenance du FCPE « Amundi Label Trésorerie ESR - F » et de la PPV ainsi qu'à l'exception du versement volontaire des retraités et préretraités, donnent lieu à un versement complémentaire de l'Entreprise Adhérente (abondement) dans le respect des dispositions et plafonds figurant aux articles L.3332-11 à L.3332-13 et R.3332-8 du code du travail, calculé selon le barème dégressif suivant, sachant que les versements volontaires sont abondés en priorité :

- 100 % de 0 à 100 €.
- 45 % pour la tranche de versements cumulés comprise entre un montant strictement supérieur à 100 € et un montant de 2.000 €
- 20 % pour la tranche de versements cumulés comprise entre un montant strictement supérieur à 2.000 € et un montant de 5.700 €
- 10 % pour la tranche de versements cumulés comprise entre un montant strictement supérieur à 5.700 € et un montant de 10.000 €

3.1.2 Formule Classique 10 ans

L'ensemble des sources d'alimentation, à l'exception des sommes attribuées aux salariés au titre de la réserve spéciale de participation aux résultats de l'entreprise, de l'arbitrage d'avoirs indisponibles en provenance du FCPE « Amundi Label Trésorerie ESR - F » et de la PPV ainsi qu'à l'exception du versement volontaire des retraités et préretraités, donnent lieu à un versement complémentaire de l'Entreprise Adhérente (abondement) dans le respect des dispositions et plafonds figurant aux articles L.3332-11 à L.3332-13 et R.3332-8 du code du travail, calculé selon le barème dégressif suivant, sachant que les versements volontaires sont abondés en priorité :

- 70 % de 0 à 1.500 €
- 50 % pour la tranche de versements cumulés comprise entre un montant strictement supérieur à 1.500 € et un montant de 3.000 €

3.2. Entreprises hors France

Sous réserve des contraintes légales et/ou réglementaires applicables dans certains pays, l'abondement ou rabais éventuellement consenti aux Adhérents ne pourra excéder celui du barème figurant à l'article 3.1.1. ci-dessus du présent avenant.

TITRE 2

FORMULES DIVERSIFIÉES CONSTITUÉES POUR LE FONCTIONNEMENT DU PEG EN DEHORS DE L'OPÉRATION D'AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX BÉNÉFICIAIRES DU PEG APPLICABLE AUX ENTREPRISES DU GROUPE EN FRANCE

En dehors de l'opération spécifique d'augmentation de capital, les versements peuvent être effectués à tout moment dans les FCPE diversifiés visés ci-après. Ces versements ne bénéficient pas du versement complémentaire de l'Entreprise Adhérente (abondement).

« AMUNDI LABEL TRESORERIE ESR - F »

FCPE multi-entreprises classé dans la catégorie « Obligations et autres titres de créances libellés en euro ». Le portefeuille du Fonds « AMUNDI LABEL TRESORERIE ESR - F » est investi dans des produits de taux de la zone Euro, il est investi par l'intermédiaire du fonds AMUNDI TRESO DIVERSIFIEE dans des produits de taux de la zone Euro et respecte une approche responsable intégrant des critères E.S.G. (considérations environnementales, sociales et de gouvernance). La société de gestion de ce Fonds est Amundi Asset Management.

« AMUNDI LABEL ÉQUILIBRE SOLIDAIRE ESR-Part F »

Fonds multi-entreprises diversifié investi de façon équilibrée entre supports actions et taux (obligations, monétaire) sélectionnés dans un univers de valeurs socialement responsables. Il est solidaire car il détient entre 5 % et 10 % de titres solidaires.

Un fonds solidaire a en partie pour vocation de financer des projets d'insertion ou de lutte contre l'exclusion (faciliter la réinsertion des personnes par le travail, soutenir des démarches écologiques alternatives, loger des personnes en difficulté, soutenir des associations caritatives...). La société de gestion de ce Fonds est Amundi Asset Management.

« MULTIPAR ACTIONS EUROPE BAS CARBONE »

FCPE multi-entreprises classé dans la catégorie « Actions internationales », il investit entre 90 et 100

% de son actif dans des actions et/ou titres assimilables à des actions, et pour le solde en liquidités. La société de gestion de ce Fonds est BNP Paribas Asset Management.

La souscription aux différents FCPE emporte nécessairement l'adhésion à leurs règlements respectifs.

TITRE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'AVENANT ET DÉPÔT

Le présent avenant prend effet à compter du 19 mars 2026.

La Société procèdera à son dépôt auprès de la Direction Régionale de l'Economie de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) compétente en 1 exemplaire en version électronique.

Une copie, sur support électronique, est adressée, par la Société, à la Société de Gestion (AMUNDI ASSET MANAGEMENT) et au Teneur de Compte (AMUNDI ESR).

Fait à Courbevoie, le 19 mars 2026



Benoit BAZIN
Président-Directeur Général

Annexes :

Annexe 1 : Liste et description des FCPE et compartiments de FCPE mis en place dans le cadre du PEG Saint-Gobain, coordonnées des sociétés de gestion, dépositaires, teneurs de comptes, teneurs des registres nominatifs pour l'actionariat direct.

Annexe 2 : Liste des entreprises adhérentes en France.

Annexe 3 : Liste des Pays participants au PEG Hors France

Annexe 4 : Critères de choix.

Annexe 5 : DIC (Documents d'Informations Clés) des FCPE.

- Saint-Gobain Relais 2026, et Saint-Gobain Relais 2026 Monde
- Saint-Gobain PEG France et son Compartiment Saint-Gobain Avenir
- Saint-Gobain PEG Monde et son Compartiment Saint-Gobain Avenir Monde
- Amundi Label Trésorerie ESR - Part F
- Amundi Label Équilibre Solidaire ESR- Part F
- Multipar Actions Europe Bas Carbone

Annexe 1
Liste des FCPE et compartiments de FCPE
proposés dans le cadre du PEG Saint-Gobain

FCPE		OBJET	Société de Gestion	Dépositaire	Teneur de comptes
« SAINT-GOBAIN RELAIS » et « SAINT-GOBAIN RELAIS MONDE »		Recueillent tous les versements que les Adhérents destinent aux augmentations de capital réservées de Saint-Gobain (formule classique à 5 et 10 ans en France, 5 ans à l'International)	Amundi Asset Management	CACEIS Bank	AMUNDI ESR
« SAINT-GOBAIN PEG FRANCE » et « SAINT-GOBAIN PEG MONDE » Fonds à compartiments qui détiennent les actions Saint-Gobain issues des augmentations de capital	Compartiments « SAINT-GOBAIN AVENIR » et « SAINT-GOBAIN AVENIR MONDE »	Détiennent les actions souscrites dans les formules « classiques » à 5 et 10 ans au titre des opérations antérieures.	Amundi Asset Management	CACEIS Bank	AMUNDI ESR
« AMUNDI LABEL TRESORERIE ESR-F »		Fonds multi-entreprises	Amundi Asset Management	CACEIS Bank	AMUNDI ESR
« AMUNDI LABEL ÉQUILIBRE SOLIDAIRE ESR-Part F »		Fonds diversifié investi de façon équilibrée entre supports actions et taux (obligations, monétaire) sélectionnés parmi des valeurs socialement responsables. Il détient entre 5 et 10% de titres solidaires (sociétés favorisant l'emploi et l'insertion sociale).	Amundi Asset Management	CACEIS Bank	AMUNDI ESR
« MULTIPAR ACTIONS EUROPE BAS CARBONE »		Fonds Multi-entreprises Investi en actions internationales	BNP Paribas Asset Management	BP2S	AMUNDI ESR

Coordonnées des Établissements

Entités en charge de la gestion financière et administrative des avoirs détenus par l'intermédiaire de FCPE

Coordonnées des sociétés de gestion des différents FCPE

NOM	FCPE CONCERNÉS	TYPE	CAPITAL SOCIAL	SIÈGE SOCIAL	RCS
Amundi Asset Management	Fonds d'actionariat salarié, Fonds relais et Fonds multi-entreprises Amundi Label Trésorerie ESR – Part F et Amundi Label Equilibre Solidaire ESR-Part F	S.A.S	1 143 615 555€	91-93 boulevard Pasteur 75015 PARIS	Paris n°B 437 574 452
BNP Paribas Asset Management	Fonds multi-entreprises Multipar Actions Europe Bas Carbone	S.A.S.	170 573 424 €	1 Boulevard Haussmann 75009 PARIS	Paris n° B 319 378 832

Coordonnées des dépositaires des différents FCPE

NOM	FCPE CONCERNÉS	TYPE	CAPITAL SOCIAL	SIÈGE SOCIAL	RCS
CACEIS BANK	dépositaire des FCPE gérés par Amundi Asset Management	S.A.	1 280 677 691,03 €	89 rue Gabriel Péri 92120 MONTROUGE	Paris n° 692 024 722
BNP Paribas SA	dépositaire du FCPE géré par BNP Asset Management	S.A.	2 233 569 514 €	16, bd des Italiens - 75009 PARIS	Paris n° 662 042 449

Autres intervenants :**Tenue de compte de l'ensemble des FCPE**

NOM	TYPE	CAPITAL	SIÈGE SOCIAL	RCS
Amundi ESR	S.A.	24 000 000 €	91-93boulevard Pasteur 75015 PARIS	Paris n° 433 221 074

Administration des comptes des salariés pour les actions détenues en comptes nominatifs**En France**

NOM	TYPE	CAPITAL	SIÈGE SOCIAL	RCS
UPTEVIA	S.A.	30 096 355,30 €	89 rue Gabriel Péri 92120 MONTROUGE	Nanterre 439 430 976

A l'international**Les actions sont détenues dans des comptes au nominatif chez les prestataires suivants, en fonction des pays d'implantation de leur entreprise d'appartenance :**

- Au près d'Uptevia pour les Adhérents relevant des Entreprises chiliennes, coréennes, grecques, italiennes, japonaises, danoises, portugaises, espagnoles et des USA du Groupe
- Au près de Deutsche Bank pour les Adhérents relevant des Entreprises allemandes du Groupe.
- Au près de Danske Bank pour les Adhérents relevant des Entreprises danoises du Groupe.

Annexe 2 : Liste des entreprises adhérentes en France

CSP PAIE	ACTIVITES	Code entreprise AMUNDI	Société	Code SIF	Effectif oct 2025
CSP SGRHF	Glass Bâtiment	338328	ALP' VERRE P. VALLANZASCA	3797	34
CSP SGRHF	Gypse	338655	ANHYDRITE MINERALE FRANCE	49914	13
CSP SGDBF	SGDB France	338517	ASTURIENNE SA	4882	550
CSP SGDBF	SGDB France	338433	B.M.S.O.	7050	1314
CSP SGDBF	SGDB France	338474	BETON MANUFACTURE DE VITRE	7060	5
CSP SGDBF	SGDB France	338426	BMCE	11650	638
CSP SGDBF	SGDB France	338413	BMRA	7000	977
CSP SGDBF	SGDB France	338423	BRETAGNE MATERIAUX	36000	256
CSP SGRHF		338425	CEMEXA	5777	24
CSP SGRHF		338431	CHRYSO France	45459	349
CSP SGRHF		338427	CHRYSO MASCAREIGNES	5776	5
CSP SGDBF	SGDB France	338500	CIBOMAT	60060	439
CSP SGRHF	Global Architectural Specialties	338035	CLIPSO PRODUCTIONS	95912	46
CSP SGDBF	SGDB France	338444	COMASUD	18300	1113
CSP SGRHF	COMPAGNIE et HOLDINGS	338194	COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN	74330	201
CSP SGRHF	COMPAGNIE et HOLDINGS	338630	CORAMINE SAS	19830	53
CSP SGRHF		338704	DELTEC	5574	10
CSP SGDBF	SGDB France	338187	DISTRIBUTION AMENAGEMENT ET ISOLATION - DAI	73600	522
CSP SGDBF	SGDB France	338664	DISTRIBUTION MATERIAUX BOIS-PANNEAUX	53332	1547
CSP SGDBF	SGDB France	338533	DISTRIBUTION SANITAIRE CHAUFFAGE	25300	4427
CSP SGDBF	SGDB France	338422	DMO	24150	846
CSP SGDBF	SGDB France	338428	DOCKS DE L'OISE	79000	640
CSP SGDBF	SGDB France	338006	EASY SAV	35748	16
CSP SGRHF	Glass Industrie	338314	EUROFLOAT	53491	208
CSP SGDBF	SGDB France	338186	France BATI COURTAGE	36039	19
CSP SGRHF		338702	FRANCE PARE BRISE	4985	63
CSP SGRHF	Gypse	338628	GYPSE DE MAURIENNE	39812	9
CSP SGRHF	Isolation	338995	ISONAT	4140	51
CSP SGDBF	SGDB France	338996	LA MAISON SG	4125	31
CSP SGDBF	SGDB France	338438	LA PLATEFORME DU BATIMENT	55800	2384
HORS CSP	SGDB France	338017	LAURENT ISOLATION	35783	8
HORS CSP	SGDB France		LES BONS ARTISANS	05686	62
CSP SGDBF	SGDB France	338424	MERIDIONALE DES BOIS ET MATERIAUX	48701	906
CSP SGRHF	Gypse	338654	OPTIROC	53640	26
CSP SGRHF	COMPAGNIE et HOLDINGS	338585	PARTIDIS	59050	0
CSP SGDBF	SGDB France	338993	PIA PRODUCTION	4132	21
CSP SGRHF	Gypse	338626	PLACOPLATRE	55250	919
CSP SGDBF	SGDB France	338461	POINT P SAS	56500	1284
CSP SGDBF	SGDB France	338103	POINT P TRANSPORT	5673	38
CSP SGDBF	SGDB France	338677	POP3P SAS	3830	89
CSP SGDBF	SGDB France	338701	PROFIL	5018	41
CSP SGDBF	SGDB France	338605	PUM	40600	1471
CSP SGRHF	WEBER	338021	R-SOL	35853	29

CSP SGRHF		338171	SAVOIE REFRACTAIRES	69413	48
CSP SGRHF		A venir	SEKURIT FLOAT FRANCE	05672	162
CSP SGRHF	COMPAGNIE et HOLDINGS	338152	SG ACHATS	65390	54
CSP SGRHF		338625	SG ADFORS France	28800	17
CSP SGRHF		338020	SG AEROSPACE AQUITAINE	5716	77
CSP SGRHF		338115	SG AUTOVER France	53740	122
CSP SGRHF		338437	SG CENTRE DE RECHERCHE ET D'ETUDES EUROPEEN	53570	237
CSP SGRHF		338531	SG COATING SOLUTIONS	61250	33
CSP SGRHF	COMPAGNIE et HOLDINGS	338151	SG CONCEPTIONS VERRIERES	65377	39
CSP SGDBF	SGDB France	338417	SG DISTRIBUTION BÂTIMENT FRANCE	56200	806
CSP SGRHF	Isolation	338324	SG EUROCOUSTIC	28939	253
CSP SGRHF	Europe du Nord	338384	SG EUROPE DU NORD	48000	9
CSP SGRHF	Europe du Sud	338419	SG EUROPE DU SUD, MOYEN-ORIENT, AFRIQUE	59100	11
CSP SGRHF	COMPAGNIE et HOLDINGS	338149	SG EXPERTISE ET SERVICE	65316	609
CSP SGRHF	Glass Industrie	338157	SG GLASS France	65973	737
CSP SGRHF	Glass Industrie	338038	SG GLASS LOGISTICS	24004	27
CSP SGRHF	Glass Bâtiment	338504	SG GLASS SOLUTIONS MENUISIERS INDUSTRIELS	25	544
CSP SGRHF	COMPAGNIE et HOLDINGS	338122	SG GROUP DIGITAL & IT INTERNATIONAL	4122	494
CSP SGRHF	Isolation	338083	SG ISOVER	44507	1159
CSP SGRHF		338471	SG MATERIAUX CERAMIQUES	74500	30
CSP SGRHF	PAM	338402	SG PAM CANALISATION	4124	1768
CSP SGRHF	PAM	338126	SG PAM HOLDING	57125	0
CSP SGRHF		338436	SG PERFORMANCE PLASTICS FRANCE	91710	324
CSP SGRHF		338130	SG QUARTZ S.A.S.	60800	82
CSP SGRHF	COMPAGNIE et HOLDINGS	338156	SG RESEARCH PARIS	65511	506
CSP SGRHF		338396	SG SEKURIT France	71706	654
CSP SGRHF	COMPAGNIE et HOLDINGS	338669	SG SERVICES FINANCE France	60985	151
CSP SGRHF	COMPAGNIE et HOLDINGS	338668	SG SERVICES RH FRANCE	83252	54
CSP SGRHF	TIP	338185	SG SEVA	73090	275
CSP SGRHF		338581	SG SOVIS	53270	0
CSP SGRHF		338251	SG SULLY	84207	518
CSP SGRHF		338344	SG SURFACE SOLUTIONS France	52279	339
CSP SGRHF	Glass Bâtiment	338527	SG VITRAGE BATIMENT	84620	594
CSP SGRHF	WEBER	338449	SG WEBER	93055	0
CSP SGRHF	WEBER	338448	SG WEBER FRANCE	93055	665
CSP SGRHF	Glass Industrie	338160	SOCIETE D'EXPLOITATION DE SABLES ET MINERAUX - SAMIN	67209	93
CSP SGRHF		338179	SOCIETE EUROPEENNE DES PRODUITS REFRACTAIRES - S.E.P.R.	71924	603
CSP SGRHF		338356	SOCIETE VERRIERE D'ENCAPSULATION	91583	106
CSP SGDBF	SGDB France	338473	SONEN	79100	777
CSP SGRHF		338415	STARCIN HOLDING France	5773	49
CSP SGDBF	SGDB France	338703	TOLTECK	5501	23
CSP SGDBF	SGDB France	338412	TROUILLARD	86100	930
CSP SGRHF		338547	VALOREF	89850	42
CSP SGRHF	Glass Bâtiment	338119	VERRERIE DE SAINT-JUST	53909	36
CSP SGRHF	Global Architectural Specialties	338549	VETROTECH SG (ATLANTIQUE) SARL	93052	19
CSP SGRHF	Global Architectural Specialties	338107	VETROTECH SG France	52991	10

Annexe 3

Pays participant au PEG Hors de France

3.1. Liste des pays dans lesquels des Entreprises peuvent adhérer au PEG par souscription des Bénéficiaires à des FCPE

Afrique du Sud, Arabie Saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, , Bulgarie, Canada, Chine, Colombie, Egypte, Emirats Arabes Unis, Equateur, Estonie, Finlande, Hong-Kong, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Lettonie, Liban, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Slovaquie, Suède, Suisse, Thaïlande, Turquie

3.2. Liste des pays dans lesquels des Entreprises peuvent adhérer au PEG en permettant aux Bénéficiaires une souscription en actionnariat direct

Allemagne, Chili, Corée du Sud, Danemark, Espagne, Italie, Japon, Portugal, USA

Annexe 4

CRITÈRES DE CHOIX

Les critères de choix ont principalement porté sur le choix :

- d'un gamme de FCPE valorisés quotidiennement et permettant d'offrir aux Bénéficiaires d'une palette suffisamment large en terme de couple rendement risque du placement sécuritaire au placement dynamique,
- de prestations de tenue de comptes offrant souplesse et rapidité,
- d'un établissement qui pourra accompagner l'entreprise dans la mise en place d'opérations d'actionariat salarié,

Annexe 5

DIC des FCPE

- Saint-Gobain Relais 2026 et Saint-Gobain Relais 2026 Monde
- Saint-Gobain PEG France et son Compartiment Saint-Gobain Avenir
- Saint-Gobain PEG Monde et son Compartiment Saint-Gobain Avenir Monde
- Amundi Label Trésorerie ESR - F
- Amundi Label Équilibre Solidaire ESR-Part F
- Multipar Actions Europe Bas Carbone

Produit

SAINT-GOBAIN RELAIS 2026

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

990000203309 - Devise : EUR

Site internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 16/06/2025.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Ce produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) individualisé de groupe, soumis au droit français.

Durée : Ce FCPE a été créé pour une durée indéterminée. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.

Objectifs : Le FCPE est un FCPE relais. Il est créé en vue de souscrire à l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe Saint-Gobain. Préalablement à l'investissement en titres de l'entreprise les sommes reçues seront investies selon une approche prudente. Cette gestion induit un risque de perte en capital, un risque de taux et un risque de crédit.

A la suite de la souscription à l'augmentation de capital par le FCPE, l'objectif sera de suivre la performance à la hausse comme à la baisse des actions de la Compagnie de Saint-Gobain, dans lequel il sera investi. Dès lors, le FCPE sera susceptible de subir un risque de perte en capital et un risque action spécifique lié à la concentration de l'investissement sur les titres d'une même entreprise.

Le FCPE aura vocation à être fusionné dans les plus brefs délais, dans le Compartiment "Saint-Gobain Avenir" du FCPE "Saint-Gobain PEG France", relevant de la catégorie des FCPE investis en titres cotés de l'entreprise (le DIC du FCPE d'actionnariat est annexé au présent DIC).

L'indicateur de risque et les scénarios de performance mentionnés dans le présent DIC peuvent ne pas refléter le niveau de risque réel et la performance réelle du fonds relais dans la mesure où ils reposent sur les données du fonds d'actionnariat dans lequel le FCPE "Saint-Gobain Relais 2026" a vocation à fusionner.

Calendrier de l'opération :

Période de détermination du prix de souscription : premier trimestre 2026. Le prix de souscription d'une action Saint-Gobain par le Fonds ne pourra être supérieur à la moyenne des cours d'ouverture de l'action sur Euronext Paris pendant les vingt séances de Bourse précédant la date de la décision du Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain agissant sur délégation du Conseil d'Administration, ni inférieure à cette moyenne diminuée d'une décote de 20%.

Période de souscription : printemps 2026

Date de la l'augmentation de capital : mai 2026

Pour connaître les modalités de réduction en cas de sursouscription, veuillez-vous reporter au règlement du FCPE.

Les revenus et les plus-values nettes réalisées sont obligatoirement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, les opérations de rachat sont exécutées chaque jour, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE.

Investisseurs de détail visés : Le présent FCPE s'adresse aux investisseurs bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion : www.amundi.com).

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce FCPE, y compris le règlement et les rapports financiers, en langue française, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du FCPE est disponible sur www.amundi-ee.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 8 ans.

Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7, qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Le niveau de risque affiché peut ne pas refléter votre exposition réelle aux risques en raison de l'investissement selon une approche prudente entre le 25/03/2025 et le **/05/2026.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au règlement du FCPE Saint-Gobain relais 2026.

Autres risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Risque lié à la concentration des investissements : si les investissements ont lieu dans une seule valeur et que celle-ci dégage de mauvaises performances, les pertes subies peuvent être supérieures à ce qu'elles auraient été avec une politique d'investissement dans un nombre plus important de valeurs mobilières et/ou sur des marchés plus diversifiés.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 13 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 8 ans

Investissement de 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	8 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	850 €	430 €
	Rendement annuel moyen	-91,5%	-32,5%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 130 €	12 140 €
	Rendement annuel moyen	-38,7%	2,4%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 330 €	18 060 €
	Rendement annuel moyen	13,3%	7,7%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	22 920 €	26 700 €
	Rendement annuel moyen	129,2 %	13,1%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre juin 2014 et juin 2022.

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre septembre 2015 et septembre 2023.

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre septembre 2016 et septembre 2024.

Les scénarios étant basés sur les données du fonds d'actionnariat dans lequel le FCPE a vocation à être fusionné, cela ne reflète pas ce que vous pourriez obtenir en raison de l'investissement selon une approche prudente entre le 25/03/2025 et le **/05/2026.

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

– 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après	
	15 mois*	8 ans**
Coûts totaux	31 €	40 €
Incidence des coûts annuels***	0,2 %	0,0%

Incidence des coûts annuels***

* Durée prévisionnelle du fonds réels

** Période de détention recommandée du fonds d' actionariat.

*** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,71% avant déduction des coûts et de 7,67% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels d' entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d' entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée pour ce produit.	NA
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit.	NA
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d' exploitation	0,37% de la valeur de votre investissement par an dont 0,12% est pris en charge par l'entreprise. Il s'agit d'une estimation.	25 EUR
Coûts de transaction	Nous ne facturons pas de coûts de transaction pour ce produit..	EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Nous ne facturons pas de commissions liées aux résultats pour ce produit.	NA

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 8 ans. Cette durée de placement recommandée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du FCPE. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage liée à votre dispositif d'épargne salariale.

Calendrier des ordres : L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans le règlement du FCPE. Une sortie avant la période de placement recommandée pourrait avoir un impact sur la performance attendue.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à djc-fcpe@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Compartiment/Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site de votre teneur de comptes. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Teneur de comptes : Amundi ESR

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Ce FCPE est créé dans le cadre du Plan d'épargne d'Entreprise et/ou du Groupe dont il fait partie et est indissociable. Il est réservé exclusivement aux salariés et aux bénéficiaires de l'offre d'actionariat de l'émetteur.

Composition du conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de 4 représentants des porteurs de parts et de 4 représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez vous reporter au règlement.

Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre teneur de comptes.

Produit

SAINT-GOBAIN RELAIS 2026 MONDE

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

[Code AMF externe] - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 19/09/2025.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Ce produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) individualisé de groupe, soumis au droit français.

Durée : Ce FCPE a été créé pour une durée indéterminée. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.

Objectifs : Le FCPE est un FCPE relais. Il est créé en vue de souscrire à l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe Saint-Gobain. Préalablement à l'investissement en titres de l'entreprise les sommes reçues seront investies selon une approche prudente. Cette gestion induit un risque de perte en capital, un risque de taux et un risque de crédit.

A la suite de la souscription à l'augmentation de capital par le FCPE, l'objectif sera de suivre la performance à la hausse comme à la baisse des actions de la Compagnie de Saint-Gobain, dans lequel il sera investi. Dès lors, le FCPE sera susceptible de subir un risque de perte en capital et un risque action spécifique lié à la concentration de l'investissement sur les titres d'une même entreprise. **Le FCPE aura vocation à être fusionné dans les plus brefs délais, dans le Compartiment "Saint-Gobain Avenir Monde" du FCPE "Saint-Gobain PEG Monde", relevant de la catégorie des FCPE investis en titres cotés de l'entreprise (le DIC du FCPE d'actionnariat est annexé au présent DIC).**

L'indicateur de risque et les scénarios de performance mentionnés dans le présent DIC reposent sur les données du fonds d'actionnariat dans lequel le FCPE " Saint-Gobain Relais 2026 Monde ", a vocation à fusionner.

Calendrier de l'opération :

Période de détermination du prix de souscription : du [16 février 2026] au [13 mars 2026] inclus.

Date de fixation du prix de souscription : le [16 mars 2026]. Le prix de souscription a été fixé à xx € (il correspond à la moyenne des cours d'ouverture de l'action Saint-Gobain pendant les vingt séances de bourse précédant la décision prise le [16 mars 2026] par le Président-Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain agissant sur délégation du Conseil d'Administration, diminuée d'une décote de 20 %).

Période de souscription : du [16 mars 2026] au [30 mars 2026] inclus

Date de l'augmentation de capital : [19 mai 2026]

Pour connaître les modalités de réduction en cas de sursouscription, veuillez-vous reporter au règlement du FCPE.

Les revenus et les plus-values nettes réalisées sont obligatoirement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, les opérations de rachat sont exécutées chaque jour, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion : www.amundi.com).

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce FCPE, y compris le règlement et les rapports financiers, en langue française, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du FCPE est disponible sur www.amundi-ee.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 8 ans.

Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7, qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Risque lié à la concentration des investissements : si les investissements ont lieu dans une seule valeur et que celle-ci dégage de mauvaises performances, les pertes subies peuvent être supérieures à ce qu'elles auraient été avec une politique d'investissement dans un nombre plus important de valeurs mobilières et/ou sur des marchés plus diversifiés.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au règlement du FCPE Saint-Gobain relais 2026 Monde.

Scénarios de performance

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 13 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 8 ans

Investissement de 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	8 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	850 €	280 €
	Rendement annuel moyen	-91,5%	-36,0%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 130 €	12 140 €
	Rendement annuel moyen	-38,7%	2,5%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 330 €	19 140 €
	Rendement annuel moyen	13,3%	8,5%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	22 920 €	26 720 €
	Rendement annuel moyen	129,2%	13,1%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2014 et le 30/06/2022.

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2013 et le 31/12/2021.

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/09/2016 et le 30/09/2024.

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

– 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après	
	4 mois*	8 ans**
Coûts totaux	0 0 €	40 €
Incidence des coûts annuels***	0,00%	0,01%

* Durée prévisionnelle du fonds relais

** Période de détention recommandée du fonds d'actionnariat.

*** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,45 % avant déduction des coûts et de 8,44 après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée pour ce produit.	NA
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit.	NA
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,12% de la valeur de votre investissement par an dont la totalité est pris en charge par l'entreprise. Il s'agit d'une estimation.	0 EUR
Coûts de transaction	Nous ne facturons pas de coûts de transaction pour ce produit.	NA
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Nous ne facturons pas de commissions liées aux résultats pour ce produit.	NA

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 8 ans. Cette durée de placement recommandée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du FCPE. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage liée à votre dispositif d'épargne salariale.

Calendrier des ordres : L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans le règlement du FCPE. Une sortie avant la période de placement recommandée pourrait avoir un impact sur la performance attendue. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Règlement.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à dic-fcpe@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site de votre teneur de comptes. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Teneur de comptes : Amundi ESR

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Ce FCPE est créé dans le cadre du Plan d'épargne d'Entreprise et/ou du Groupe dont il fait partie et est indissociable. Il est réservé exclusivement aux salariés et aux bénéficiaires de l'offre d'actionnariat de l'émetteur.

Composition du conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de 4 représentants des porteurs de parts et de 4 représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement.

Performance passée : Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre teneur de comptes.

Produit

SAINT-GOBAIN AVENIR

Un Compartiment de SAINT-GOBAIN PEG FRANCE

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

990000012619 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 19/09/2025.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Ce produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE), individualisé de groupe, soumis au droit français.

Durée : Ce compartiment a été créé pour une durée indéterminée. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du compartiment. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : FCPE investi en titres cotés de l'Entreprise.

Objectifs : En souscrivant à SAINT-GOBAIN AVENIR, vous investissez dans un FCPE investi en titres de votre Entreprise.

La politique de gestion du Compartiment SAINT-GOBAIN AVENIR vise à chercher à répliquer la performance à la hausse comme à la baisse de l'Action. Pour ce faire, l'actif du Compartiment SAINT-GOBAIN AVENIR sera principalement investi en Actions.

Le portefeuille du Compartiment SAINT-GOBAIN AVENIR sera composé à hauteur de 95 % minimum d'Actions souscrites à l'occasion d'augmentations de capital réservées aux salariés, retraités et pré-retraités adhérant au PEG. Le solde pouvant être éventuellement investi en liquidités et/ou en OPCVM monétaires.

La valeur liquidative du Compartiment évoluera, à la hausse comme à la baisse, en fonction de la valorisation de l'action de la Compagnie de SAINT-GOBAIN, proportionnellement au pourcentage de l'actif investi dans ces actions.

Les revenus et les plus-values nettes réalisées sont obligatoirement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, les opérations de rachat sont exécutées chaque jour, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE.

Durée de placement recommandée : supérieure à 8 ans.

Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage de votre épargne.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com).

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce compartiment, y compris le règlement et les rapports financiers, en langue française, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du compartiment est disponible sur www.amundi-ee.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant supérieure à 8 ans. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7, qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants non pris en compte dans l'indicateur:

Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Risque lié à la concentration des investissements : si les investissements ont lieu dans une seule valeur, et que celles-ci dégagent de mauvaises performances, les pertes subies peuvent être supérieures à ce qu'elles auraient été avec une politique d'investissement dans un nombre plus important de valeurs mobilières et/ou sur des marchés plus diversifiés.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du compartiment. Veuillez-vous reporter au règlement du FCPE SAINT-GOBAIN PEG FRANCE.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 13 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : supérieure à 8 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	supérieure à 8 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€850	€280
	Rendement annuel moyen	-91,5%	-36,0%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€6 130	€12 140
	Rendement annuel moyen	-38,7%	2,5%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€11 330	€19 130
	Rendement annuel moyen	13,3%	8,4%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€22 920	€26 700
	Rendement annuel moyen	129,2%	13,1%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2014 et le 30/06/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2013 et le 31/12/2021

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2016 et le 30/09/2024

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	supérieure à 8 ans*
Coûts totaux	€13	€101
Incidence des coûts annuels**	0,1%	0,1%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,52% avant déduction des coûts et de 8,45% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Un maximum de 0,08% de votre investissement avant qu'il ne vous soit versé peut être facturé. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	8,40 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,00% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	0,20 EUR
Coûts de transaction	0,05% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	5,37 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : supérieure à 8 ans. Cette durée de placement recommandée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage liée à votre dispositif d'épargne salariale.

Calendrier des ordres : L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans le règlement du FCPE. Une sortie avant la période de placement recommandée pourrait avoir un impact sur la performance attendue. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Règlement.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à dgc-fcpe@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au compartiment, y compris les diverses politiques publiées du compartiment, sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Ce FCPE étant composé de compartiments, son dernier rapport annuel agrégé est également disponible auprès de la société de gestion.

Teneur de comptes : Amundi ESR

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Ce compartiment est créé dans le cadre du Plan d'épargne d'Entreprise et/ou du Groupe dont il fait partie et est indissociable. Il est réservé exclusivement aux salariés et aux bénéficiaires de l'offre d'actionnariat de l'émetteur.

Composition du conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de 4 représentants des porteurs de parts et de 4 représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez vous reporter au règlement.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 10 dernières années sur le site de votre teneur de comptes.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre teneur de comptes.

Produit

SAINT-GOBAIN AVENIR MONDE

Un Compartiment de SAINT-GOBAIN PEG MONDE

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

990000071849 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 19/09/2025.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Ce produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE), individualisé de groupe, soumis au droit français.

Durée : Ce compartiment a été créé pour une durée indéterminée. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du compartiment. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : FCPE investi en titres cotés de l'Entreprise

Objectifs:

En souscrivant à SAINT-GOBAIN AVENIR MONDE, vous investissez dans un FCPE investi en titres de votre Entreprise.

La politique de gestion du Compartiment SAINT-GOBAIN AVENIR MONDE vise à chercher à répliquer la performance à la hausse comme à la baisse de l'Action. Pour ce faire, l'actif du Compartiment SAINT-GOBAIN AVENIR MONDE aura vocation à être investi à 100% en Actions.

Le portefeuille du Compartiment sera composé à 98% minimum d'Actions cotées avec droit de vote de la Compagnie de SAINT-GOBAIN.

Ces Actions sont essentiellement souscrites à l'occasion d'augmentations de capital réservées aux salariés. Le portefeuille du Compartiment pourra, tout éfois, comprendre des liquidités et/ou des OPCVM monétaires à hauteur de 2 %maximum.

La valeur liquidative du Compartiment évoluera, à la hausse comme à la baisse, en fonction de la valorisation de l'action de la Compagnie de SAINT-GOBAIN, proportionnellement au pourcentage de l'actif investi dans ces actions.

Les revenus et les plus-values nettes réalisées sont obligatoirement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, les opérations de rachat sont exécutées chaque jour, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE.

Durée de placement recommandée : supérieure à 8 ans.

Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage de votre épargne.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com).

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce compartiment, y compris le règlement et les rapports financiers, en langue française, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du compartiment est disponible sur www.amundi-ee.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant supérieure à 8 ans. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7, qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants non pris en compte dans l'indicateur:

Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Risque lié à la concentration des investissements : si les investissements ont lieu dans une seule valeur, et que celles-ci dégagent de mauvaises performances, les pertes subies peuvent être supérieures à ce qu'elles auraient été avec une politique d'investissement dans un nombre plus important de valeurs mobilières et/ou sur des marchés plus diversifiés.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du compartiment. Veuillez-vous reporter au règlement du FCPE SAINT-GOBAIN PEG MONDE.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 13 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : supérieure à 8 ans

Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	supérieure à 8 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€850	€280
	Rendement annuel moyen	-91,5%	-36,0%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€6 130	€12 140
	Rendement annuel moyen	-38,7%	2,5%
Scénario Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€11 330	€19 140
	Rendement annuel moyen	13,3%	8,5%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€22 920	€26 720
	Rendement annuel moyen	129,2%	13,1%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2014 et le 30/06/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2013 et le 31/12/2021

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2016 et le 30/09/2024

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

BB

Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	supérieure à 8 ans*
Coûts totaux	€14	€102
Incidence des coûts annuels**	0,1%	0,1%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,53% avant déduction des coûts et de 8,45% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Un maximum de 0,08% de votre investissement avant qu'il ne vous soit versé peut être facturé. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	8,40 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,00% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	0,20 EUR
Coûts de transaction	0,05% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	5,42 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : supérieure à 8 ans. Cette durée de placement recommandée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage liée à votre dispositif d'épargne salariale.

Calendrier des ordres : L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans le règlement du FCPE. Une sortie avant la période de placement recommandée pourrait avoir un impact sur la performance attendue. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Règlement.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à dic-fcpe@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au compartiment, y compris les diverses politiques publiées du compartiment, sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion. Ce FCPE étant composé de compartiments, son dernier rapport annuel agrégé est également disponible auprès de la société de gestion.

Teneur de comptes : Amundi ESR

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Ce compartiment est créé dans le cadre du Plan d'épargne d'Entreprise et/ou du Groupe dont il fait partie et est indissociable. Il est réservé exclusivement aux salariés et aux bénéficiaires de l'offre d'actionnariat de l'émetteur.

Composition du conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de 4 représentants des porteurs de parts et de 4 représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez vous reporter au règlement.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 10 dernières années sur le site de votre teneur de comptes.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre teneur de comptes.

Produit

AMUNDI LABEL TRESORERIE ESR - F (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
990000083339 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 18/03/2025.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI LABEL TRESORERIE ESR - F, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) multi-entreprises, soumis au droit français.

Durée : Ce FCPE a été créé pour une durée indéterminée. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : FCPE Obligations et autres titres de créances libellés en euro

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI LABEL TRESORERIE ESR, nourricier de AMUNDI TRESO DIVERSIFIEE vous recherchez, par l'intermédiaire du fonds maître, à investir dans des produits de taux de la zone euro.

En effet, votre investissement est réalisé en quasi-totalité dans AMUNDI TRESO DIVERSIFIEE et accessoirement en liquidités.

La performance du fonds sera inférieure à celle du fonds maître AMUNDI TRESO DIVERSIFIEE en raison notamment de ses propres frais.

Rappel de l'objectif de gestion du fonds maître :

L'objectif de gestion du fonds consiste, sur un horizon de placement de 6 mois minimum, à offrir une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence composé pour 80% de l'ESTR capitalisé et pour 20% de l'indice ICE Bofa 1-3 Year Euro Corporate Index, tout en intégrant une approche responsable par la prise en compte de critères E.S.G. (Environnement, Social et Gouvernance) dans le processus d'analyse et de sélection des titres.

La stratégie d'investissement du fonds consiste à investir dans une sélection de fonds monétaires et obligataires et dans des titres en direct. Le cumul des titres vifs ayant une maturité inférieure à 2 ans et des OPC sous-jacents ayant une classification monétaire (« Money Market Fund ») ne peut excéder 60% de l'actif net.

L'allocation entre les différents actifs sous-jacents (OPC et/ou titres vifs) est construite en vue de réaliser l'objectif de gestion tout en veillant à conserver un niveau de volatilité et de sensibilité aux produits de taux d'intérêt extrêmement limité. Sur la base de l'analyse extra-financière l'équipe de gestion va d'abord encadrer l'univers d'investissement en excluant les émetteurs ayant les moins bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) ce qui implique :

- sur les titres en direct : à appliquer la politique d'exclusions Amundi (qui comprend les exclusions légales sur l'armement controversé (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri...), l'exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles et des exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac) et à exclure les émetteurs notés F et G sur l'échelle de notation Amundi (une notation ESG est ainsi attribuée à chaque émetteur de l'univers d'investissement, allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), sur la base d'une analyse extra-financière élaborée à partir de la méthodologie de notation ESG « Best in Class » développée par Amundi (au moins 90% des titres en direct bénéficient d'une note ESG)).

Limites de l'approche « Best-in-class » : cette approche n'exclut aucun secteur d'activité a priori. Tous les secteurs économiques sont donc représentés dans cette approche et le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique un certain nombre d'exclusions (telles que détaillées ci-après) ainsi que la politique d'engagement du groupe.

- sur les OPC, à privilégier les fonds ayant les meilleures pratiques ESG (il s'agit principalement d'OPC classés Article 8 ou Article 9 au sens du Règlement "Disclosure").

Une fois l'univers d'investissement filtré, l'équipe de gestion s'attache à analyser les titres sur la base de critères financiers d'une part via une gestion active du risque obligataire global du portefeuille au-travers de la sensibilité (en fonction des anticipations haussières ou baissières de l'équipe de gestion sur l'évolution des taux courts de la zone euro) et d'autre part en tenant compte de l'observation de plusieurs paramètres telles que les études macro-économiques et les analyses crédit spécifiques, l'appréciation des primes offertes pour rémunérer le risque de signature et /ou de liquidité ou encore la contribution à la diversification du portefeuille.

Enfin, l'équipe de gestion intègre des critères extra-financiers dans la construction du portefeuille en combinant les approches : pour les titres en direct, la note ESG doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination d'au moins 20% des valeurs les moins bien notées et pour les OPC, au moins 90% des OPC sélectionnés doivent posséder le label ISR Français ou être conformes aux standards de la communication centrale selon la position recommandation AMF DOC 2020-03.

Les titres en portefeuille sont sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la société de gestion. La gestion peut recourir notamment à des titres bénéficiant des notations telles que décrites ci-dessous. Toutefois, cette dernière ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais elle se fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés.

Il peut s'agir indifféremment d'obligations privées et publiques de toutes zones géographiques, émises en euro, les obligations publiques étant limitées à 70% de l'actif net au maximum. En outre, à titre accessoire, le fonds peut être exposé à des obligations libellées dans des devises autres que l'euro jusque 10 %. Les positions en devises sont systématiques couvertes du risque de change ; le fonds peut toutefois présenter un risque de change résiduel (maximum 2 % de l'actif net).

En termes de notation, le fonds est exposé à des obligations notées « Investment Grade » (c'est-à-dire des titres pouvant avoir une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de notation de Standard & Poors, ou Fitch ou allant de Aaa à Baa3 sur l'échelle de Moody's ou jugées équivalentes par la société de gestion). Les titres de créance susmentionnés sont soumis à un risque modéré et sont considérés comme étant de qualité moyenne.

A titre accessoire, le fonds peut être exposé à des titres non notés ou notés « Speculative Grade », (c'est-à-dire des titres pouvant avoir une notation allant de BB+ à B- sur l'échelle de l'agence de notation Standard & Poors et Fitch ou allant de Ba1 à B3 sur celle de Moody's ou jugées équivalentes par la société de gestion). Les titres de notation inférieure à BBB-/Baa3 peuvent présenter des caractéristiques spéculatives.

Le fonds est géré dans une fourchette de sensibilité (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) comprise entre 0 et 1 selon les anticipations de l'équipe de gestion sur l'évolution des taux d'intérêts de la zone euro.

La volatilité du fonds peut s'écarter de celle de son indice de référence (80% l'ESTR capitalisé et 20% de l'indice ICE Bofa 1-3 Year Euro Corporate Index), et restera inférieure à 0.5% annualisée.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être achetées ou vendues (rachetées) quotidiennement comme indiqué dans le règlement au prix de transaction respectif (valeur liquidative). De plus amples détails sont fournis dans le règlement de AMUNDI LABEL TRESORERIE ESR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit et son maître, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi-ee.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 6 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au règlement du FCPE AMUNDI LABEL TRESORERIE ESR.

Les demandes de souscription et de rachat du Fonds maître sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative jusqu'à 12:25 (heure de Paris).

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 6 mois		
Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après 6 mois	
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 770
	Rendement annuel moyen	-2,3%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 790
	Rendement annuel moyen	-2,1%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 890
	Rendement annuel moyen	-1,1%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 130
	Rendement annuel moyen	1,3%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2021 et le 30/06/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/04/2015 et le 30/10/2015

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2023 et le 30/04/2024

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après 6 mois*
Coûts totaux	€103
Incidence des coûts**	1,0%

* Période de détention recommandée.

** Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres produits. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (0,90% du montant investi / 90 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 6 mois
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 0,90% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 90 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,26% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	13,04 EUR
Coûts de transaction	Nous ne chargeons pas de frais de transaction pour ce produit	0,00 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 6 mois. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 6 mois. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage liée à votre dispositif d'épargne salariale.

Calendrier des ordres : L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans le règlement du FCPE. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Règlement.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à dic-fcpe@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Teneur de comptes : Amundi ESR, CREDIT DU NORD et/ou tout autre teneur de compte désigné par votre entreprise.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Ce FCPE est créé dans le cadre d'un Plan d'épargne dont il fait partie et est indissociable.

Composition du conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur le site de votre teneur de comptes.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre teneur de comptes.

Produit

AMUNDI LABEL EQUILIBRE SOLIDAIRE ESR - F

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
990000079319 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 18/03/2025.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type: Parts de AMUNDI LABEL EQUILIBRE SOLIDAIRE ESR - F, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) multi-entreprises, soumis au droit français.

Durée : Ce FCPE a été créé pour une durée indéterminée. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Non applicable

Objectifs: En souscrivant à AMUNDI LABEL EQUILIBRE SOLIDAIRE ESR, vous accédez à un univers large composé des marchés de taux et d'actions et contribuez au développement d'entreprises solidaires. L'univers est constitué en tenant compte des critères de l'Investissement Socialement Responsable (ISR).

L'objectif de gestion du FCPE est de bénéficier de l'évolution des marchés de taux et d'actions à travers une gestion diversifiée équilibrée, tout en contribuant au financement d'entreprises solidaires, à travers l'investissement en titres de celles-ci.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion intègre des critères extra-financiers (sociaux, environnementaux et de gouvernance d'entreprise), en complément des critères financiers traditionnels dans l'analyse et la sélection de valeurs.

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Les critères ESG sont considérés selon plusieurs approches :

approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

normative par l'exclusion de certains émetteurs :

o exclusion des émetteurs notés E, F et G à l'achat ;

o exclusions légales sur l'armement controversé ;

o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;

exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.

Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Le fonds ne bénéficie pas du Label ISR d'Etat.

Le FCPE est exposé entre 30 et 60% de l'actif en produits de taux au travers d'obligations et titres de créance d'émetteurs publics et/ou privés ainsi qu'entre 40 et 70% de l'actif en produits actions. La zone géographique prépondérante est la zone euro. En complément, entre 5 et 10 % de l'actif net du FCPE sont investis dans des entreprises solidaires agréées.

Le FCPE peut investir jusqu'à 100 % de son actif en parts ou actions d'OPC comme alternative aux titres en direct

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être achetées ou vendues (rachetées) quotidiennement comme indiqué dans le règlement au prix de transaction respectif (valeur liquidative). De plus amples détails sont fournis dans le règlement de AMUNDI LABEL EQUILIBRE SOLIDAIRE ESR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi-ee.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au règlement du FCPE AMUNDI LABEL EQUILIBRE SOLIDAIRE ESR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€6 040	€5 710
	Rendement annuel moyen	-39,6%	-10,6%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 200	€9 390
	Rendement annuel moyen	-18,0%	-1,3%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 060	€11 240
	Rendement annuel moyen	0,6%	2,4%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€11 460	€12 700
	Rendement annuel moyen	14,6%	4,9%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2015 et le 30/09/2020

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 13/03/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€381	€782
Incidence des coûts annuels**	3,8%	1,5%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,86% avant déduction des coûts et de 2,37% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (3,00% du montant investi / 300 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 3,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,84% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	81,67 EUR
Coûts de transaction	0,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,13 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage liée à votre dispositif d'épargne salariale.

Calendrier des ordres : L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans le règlement du FCPE. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Règlement.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à dic-fcpe@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Teneur de comptes : Amundi ESR, FEDERAL FINANCE et/ou tout autre teneur de compte désigné par votre entreprise.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Ce FCPE est créé dans le cadre d'un Plan d'épargne dont il fait partie et est indissociable.

Composition du conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur le site de votre teneur de comptes.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre teneur de comptes.

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

MULTIPAR ACTIONS EUROPE BAS CARBONE, Part Classique (FR0014000S06)

Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM »)

Site Internet : <https://www.bnpparibas-am.com>

Numéro de téléphone : appelez le +33.9.69.320.346 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BNPP AM est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/01/2026

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA). Il est constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE), soumis aux dispositions du code monétaire et financier. Il s'agit d'un FCPE Multi-Entreprises.

Durée

Ce Produit est initialement créé pour une durée de 99 ans.

BNPP AM n'a pas le droit de procéder à la dissolution du Produit de manière unilatérale. Le conseil de surveillance décide des opérations de fusion, scission ou liquidation.

Objectifs

Classification du FCPE : « Actions internationales ».

Le FCPE est géré activement et a pour objectif d'obtenir une performance, sur un horizon d'investissement de 5 ans minimum, nette de frais supérieure à celle de son indice de référence MSCI EUROPE dividendes nets réinvestis, en intégrant de manière systématique les contraintes d'amélioration par rapport à son indice de référence de la note ESG ainsi que celles de réduction de l'empreinte carbone tels que décrits dans la stratégie d'investissement, par un investissement sur des titres de sociétés qui intègrent dans leur fonctionnement les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), selon l'analyse de la société de gestion. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique, visant à générer de la surperformance tout en réduisant l'empreinte Carbone et en améliorant la note ESG du portefeuille par rapport à l'indice de référence. L'indice MSCI EUROPE est un indice représentatif des performances des actions de grandes et moyennes capitalisations des pays les plus développés d'Europe géographique. Afin de réaliser son objectif de gestion, le FCPE investit en permanence entre 90% et 100% de son actif dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés de tous secteurs appartenant à l'univers d'investissement du MSCI EUROPE, et pour le solde en liquidités. Le risque de change peut représenter jusqu'à 100% de l'actif du FCPE. La stratégie d'investissement du FCPE repose sur une approche ESG combinée avec une approche systématique combinant différents critères en termes de facteurs liés aux actions (valeur, qualité, faible volatilité, progression, etc.). Les contraintes ESG et bas carbone sont partie intégrante des contraintes de construction de portefeuille. Le FCPE n'investit pas dans les sociétés dont la note ESG se trouve dans le décile 10 de l'univers d'investissement.

Le FCPE bénéficie du label d'investissement socialement responsable (ISR). L'approche ESG concerne tous les investissements réalisés en lignes directes, et consiste à intégrer des critères extra-financiers dans la sélection et l'évaluation de titres et couvrent les aspects environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernance (G). Ces critères sont définis par la recherche extra-financière de la société de gestion qui est réalisée en amont de l'analyse financière.

a) Approche ESG concernant les investissements en lignes directes : Le FCPE suit une approche d'engagement significatif de l'intégration des critères ESG dans la gestion. Le FCPE investit, à tout moment, au moins 90% de son actif net dans des titres ayant fait l'objet d'une analyse de leurs critères ESG par une équipe dédiée d'analystes ESG de la société de gestion. La notation interne est définie à partir de métriques quantitatives fournies par des fournisseurs externes (Sustainalytics, ISS et/ou autre) et fait l'objet d'une analyse extra-financière interne complémentaire. Cette méthodologie interne a vocation à être évolutive, de même que les sources de données externes pourraient évoluer dans le temps. A la suite de cette analyse, le FCPE applique l'approche en amélioration de note, pour la partie investie en actions, selon laquelle la note ESG moyenne du portefeuille est supérieure à celle de l'indice MSCI EUROPE, après élimination d'au moins 30% des valeurs les moins bien notées et des exclusions appliquées. Les critères retenus pour l'analyse des émetteurs sélectionnés respectent les standards ESG suivants : respect des politiques sectorielles sur les activités controversées, respect dans le cadre de ses investissements de la liste des exclusions prévues au sein du référentiel du label ISR, exclusion des entreprises qui contreviennent à au moins un des 10 Principes du Pacte Mondial des Nations Unies et/ou aux principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales. L'équipe dédiée d'analystes ESG évalue les entreprises émettrices selon les critères ESG définis par la société de gestion en se basant par exemple, pour le plan environnemental sur l'efficacité énergétique, pour le plan social sur la gestion de la diversité, et pour le thème de la gouvernance sur la lutte contre la corruption.

En outre, le FCPE respecte les critères suivants : l'intensité des émissions de gaz à effet de serre des sociétés en portefeuille est inférieure à celle de son univers d'investissement extra-financier et le ratio de mixité moyen au sein des organes de gouvernance des sociétés en portefeuille est supérieur à celui de son univers d'investissement extra-financier.

b) Réduction de l'empreinte carbone : En complément de la contrainte de notation ESG, la construction de portefeuille intègre une contrainte d'avoir une empreinte carbone inférieure de 50% à celle de l'indice de référence. La mesure des émissions de gaz à effet de serre (exprimées en équivalent d'émission de CO₂) par une entreprise peut être effectuée en distinguant trois sous-ensembles (des « Scopes »). Le Scope 1 concerne les émissions directes provenant des installations détenues ou contrôlées par une entreprise (telles que par exemple les émissions directes de CO₂ d'une cimenterie). Le Scope 2 concerne les émissions indirectes dues à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur achetées par l'entreprise). Le Scope 3 concerne toutes les autres émissions indirectes y compris celles dues à l'usage des produits vendus (telle que par exemple les émissions de CO₂ due à l'utilisation du véhicule par le client final pour un constructeur automobile). Le Scope 3 n'est pas pris en compte dans le cadre de l'estimation de l'empreinte carbone du FCPE. L'empreinte carbone du portefeuille correspond à la somme des émissions carbone émises par les sociétés entreprises divisée par la valeur des entreprises et multipliée par le poids de chaque société entreprise dans le portefeuille. Les émissions carbone sont la somme du scope 1 (émissions directes des installations des entreprises) et du scope 2 (émissions indirectes liées à la consommation énergétique des entreprises). L'empreinte est exprimée en tonnes de CO₂ par million d'euros investis. L'estimation de l'empreinte carbone du FCPE sera calculée à chaque redéfinition du portefeuille cible. Les titres ne disposant pas de mesure d'empreinte carbone sont exclus de l'univers d'investissement. La source des données sur lesquelles se base le calcul de l'empreinte carbone est la société Trucost (<https://www.trucost.com/>).

c) Principales limites méthodologiques de la stratégie extra-financière : Certaines entreprises détenues en portefeuille peuvent avoir des pratiques ESG perfectibles et/ou être exposées à certains secteurs où les problématiques environnementales, sociales ou de gouvernance demeurent importantes.

Allocation systématique multifactorielle : Les 4 facteurs utilisés dans cette stratégie systématique sont les suivants : le facteur « faible volatilité », le facteur « profitabilité », le facteur « valeur » et le facteur « momentum ». Pour le facteur « faible volatilité » : les titres sont sélectionnés en fonction de la volatilité constatée. Les actions considérées comme les plus faiblement volatiles au sein de leur secteur sont ainsi retenues. Pour le facteur « profitabilité » : les actions sélectionnées sont celles considérées comme les plus profitables au sein de leur secteur selon les critères retenus par la société de gestion. Pour le facteur « valeur » : les actions sélectionnées sont celles dont la valorisation est la plus faible au sein de leur secteur selon les critères retenus par la société de gestion. Et, pour le facteur « momentum », les titres sont sélectionnés en fonction de l'évolution positive des actions sur la période récente. Ainsi, les actions ayant enregistrées une tendance haussière sur la période récente sont retenues.

Cette stratégie repose sur le processus de sélection suivant : au sein du MSCI EUROPE après application des critères ESG; classement des titres (sous forme de sous-portefeuilles) en fonction des pondérations fondées sur les 4 facteurs selon une approche systématique; les 4 sous-portefeuilles mono-factoriels sont combinés de telle sorte à ce qu'ils aient un budget de risque identique; le portefeuille final est obtenu par optimisation en tenant compte de la combinaison des 4 sous-portefeuilles et des contraintes d'investissement (telles que la limitation du nombre de titres, ratios réglementaires...). Les contraintes d'amélioration de la note ESG et de la réduction de l'empreinte carbone sont prises en compte à cette étape.

Le FCPE pourra utiliser les dérivés dans la limite de l'engagement de 100% de l'actif net ainsi que dans le respect d'une exposition globale (en titres vifs, au travers d'OPC, des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés) de 200% maximum de l'actif net.

Autres informations : Les revenus et produits des avoirs compris dans le fonds sont obligatoirement réinvestis dans ledit fonds. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs et ne donnent pas lieu à l'émission de parts ou fractions de parts nouvelles. Les demandes de rachats sont à adresser quotidiennement au teneur de compte conservateur de parts et sont exécutées au prix de rachat conformément aux modalités prévues dans le règlement.

Investisseurs de détail visés

La catégorie de part Classique est offerte à tous les souscripteurs personnes physiques et personnes morales hors compagnies d'assurance. Ce Produit est conçu pour les bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 5 années. Cette durée ne tient pas compte des contraintes d'indisponibilités liées à l'épargne salariale et/ou retraite.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS
- Teneur(s) de Comptes Conservateur(s) de Parts : EPSSENS, AMUNDI TENUE DE COMPTE, BNP PARIBAS, NATIXIS INTEREPARGNE
- Le règlement, le(s) document(s) d'informations clés relatif(s) aux autres parts de ce Produit, la valeur liquidative ainsi que les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française, sont disponibles sur votre espace personnel accessible depuis le site internet www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com ou sur votre espace personnel accessible depuis le site internet de votre teneur de compte ou le cas échéant de votre compagnie d'assurance et/ou sur le site internet www.bnpparibas-am.com. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.
- Le conseil de surveillance examine la gestion financière, administrative et comptable du FCPE, le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, décide des opérations de fusion, scission ou liquidation et donne son accord préalable aux modifications du règlement du FCPE dans les cas prévus par ce dernier. BNPP AM exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du FCPE et décide de l'apport des titres, à l'exception des titres de l'entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée.
- Les informations concernant la composition du conseil de surveillance du FCPE sont disponibles dans le règlement du FCPE.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTE ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts.

Autre risque matériellement pertinent pour le Produit mais non repris dans l'Indicateur synthétique de risque :

- Risque de liquidité : ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au règlement.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus au professionnel qui commercialise le produit. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Exemple d'investissement : 10.000 EUR	(en cas de déblocage anticipé)	

Scénarios

Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	3.539,99 EUR	3.547,55 EUR
	Rendement annuel moyen	-64,60%	-18,72%

Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	8.317,19 EUR -16,83%	10.172,46 EUR 0,34%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10.593,9 EUR 5,94%	14.787,15 EUR 8,14%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	13.855,19 EUR 38,55%	19.752,66 EUR 14,58%

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2020 et 2025.
Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2018 et 2023.
Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2024 et 2025.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de BNPP AM.
En cas de défaillance de BNPP AM, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.
En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an (en cas de déblocage anticipé)	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	460,54 EUR	1.564,83 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	4,66%	2,46% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 10,60% avant déduction des coûts et de 8,14% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an	
Coûts d'entrée	Jusqu'à 3,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,45% de la valeur de votre investissement par an. Le montant est basé sur les coûts passés calculés au 31/12/2024.	140,65 EUR
Coûts de transaction	0,20% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel peut varier. Ce chiffre est donc indicatif et pourra faire l'objet d'une révision à la hausse comme à la baisse.	19,89 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée ne tient pas compte des contraintes d'indisponibilités liées à l'épargne salariale et/ou retraite.

La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le règlement.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit et sur le profil de risque. Le Produit a un dispositif de plafonnement des rachats de parts permettant de reporter les demandes de rachat dans des circonstances exceptionnelles et selon les conditions détaillées dans le règlement du Produit.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son teneur de compte conservateur de parts. Il peut également s'adresser à BNPP AM via son site www.bnpparibas-am.fr (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX ou en envoyant un courriel à amfr.reclamations@bnpparibas.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Les performances et scénarios de performance passées du Produit sont disponibles sur le site internet <https://www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com/entreprises/> et/ou sur le site internet www.bnpparibas-am.com ou sur votre espace personnel accessible depuis le site internet de votre teneur de compte ou, le cas échéant, de votre compagnie d'assurance.
- Le diagramme sur le site internet affiche la performance du Produit en pourcentage de perte ou de gain par an au cours des 10 dernières années par rapport à son indice de référence. Il peut vous aider à évaluer comment le Produit a été géré dans le passé et à le comparer à son indice de référence.
- Ce Produit a recours à un mécanisme de valeur liquidative ajustée ou *swing pricing* dont les dispositions sont définies dans son prospectus.
- L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org/rubrique> : Le Médiateur.

